

Image not found or type unknown



Un salarié peut-il être sanctionné du fait de son choix vestimentaire ?

publié le **27/08/2012**, vu **808 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les salariés sont en principe libres de venir habillés comme ils le souhaitent. Néanmoins, l'employeur peut venir apporter certaines restrictions à cette liberté.

[Lire l'article](#)